

SCANI

SCIC SAS à capital variable
16 bis rue Pasteur, 89400 Migennes

Procès verbal de prise de décision du conseil d'administration

Le conseil d'administration de SCANI a procédé au vote pour le changement du siège social de la coopérative suite au bail consenti par la communauté de commune du Jovinien sur l'ancien site militaire du 28^e Groupe Géographique.

Le conseil de surveillance et les membres « stagiaires » du CA ont été invités à participer au vote.

Résolution n°1 :

Le conseil d'administration décide du changement du siège social de la coopérative. SCANI sera désormais sise au Groupe Géographique, 89300 Joigny.

Résolution n°2 :

Pouvoir est donné au membre du conseil d'administration porteur du présent procès verbal pour effectuer les démarches administratives nécessaires et mettre les statuts à jour.

Votants : Gwenaël Adine (CA), Jean Andorin (CAs), Thierry Corniot (CS), Christophe Delaunay (CS), Pascale Doz (CS), Jérôme Louis (CA), Franck Mouchel (CAs), Bruno Spiquel (CA) et Alfred Urban (CA).

Les deux résolutions sont adoptées à l'unanimité des quatre membres titulaire du CA, des deux membres « stagiaires » du CA et des trois membres du CS.

Fait à Joigny le 16 octobre 2017.